

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 novembre 2024**

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DE JUMELAGE**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	L'an deux mille vingt-quatre, Le 12 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Bruno GUILLOU, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Diane CHARLEMAGNE, Mme Odile GENOVA, M. Frank MARQUET.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Excusés représentés :</b> Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
EN EXERCICE : 29  PRESENTS : 27  VOTANTS : 28	<b>Absents :</b>
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>	
19-11-2024	

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20241119-2024-11-12-07-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

**2024-11-12/07 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DE JUMELAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7,

Vu la délibération n° 2024-04-04 /06 en date du 4 avril 2024 portant vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-11-12/03 en date du 12 novembre 2024 portant décision modificative n°1 au budget de la ville,

Vu la réunion de la Commission des finances en date du 17 octobre 2024,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

Monsieur John COLLEEMALLAY, membre du Bureau du Comité de jumelage se retire, ne participant pas au vote.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**ALLOUE** à l'association « Comité de jumelage » une subvention exceptionnelle de 3000 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 21-11-2024  
Rendu exécutoire le : 21-11-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Buc, le 19/11/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET



*Enoulli*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20241119-2024-11-12-07-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

## Acte à classer

2024-11-12-07

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour  
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-11-21T21-15-52.02 ( MI257084802 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241119-2024-11-12-07-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle comité jumelage

Date de décision : 19/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-11-07 SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE COMITE DE  
JUMELAGE.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/11/24 à 16:26

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 19/11/24 à 16:26

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 21/11/24 à 21:15

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 21/11/24 à 21:15

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 21/11/24 à 21:20

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 21 novembre 2024 21:21  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-11-12-07

## **'..Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-11-12-07, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241119-2024-11-12-07-DE.

### **Informations sur l'acte**

Numero : 2024-11-12-07

Objet : Subvention exceptionnelle comité jumelage

Date de décision : 19/11/2024

Date de transmission : 21/11/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>